

Déchets urbains: bilan de l'introduction des taxes causales

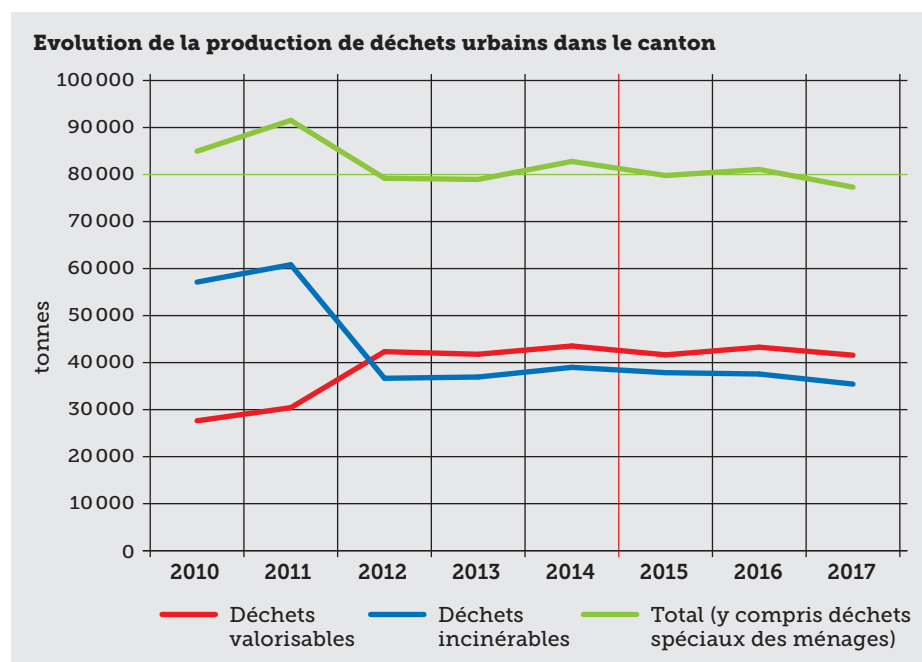
Dans le canton de Neuchâtel, le système de financement de la gestion des déchets urbains par taxes causales a été introduit le 1^{er} janvier 2012. Il visait principalement l'augmentation du taux de valorisation des déchets, la diminution de la production globale de déchets urbains et l'amélioration de l'offre d'infrastructure de collecte.

Le Grand Conseil a reçu en 2016 un rapport de situation de la gestion des déchets urbains des communes, portant sur la période d'application du système de financement par taxes causales allant de son introduction en 2012 jusqu'à 2015. Cette analyse a évalué à l'échelle du canton, qualitativement et quantitativement, l'impact de ce nouveau système. En particulier, elle a porté sur l'évolution de la production de déchets urbains et le coût de la gestion pour le citoyen. En 2018, un rapport d'analyse détaillé des coûts au niveau communal a complété ce premier bilan. Le rapport détaillé a confirmé les résultats globaux mis en évidence en 2016.

Quelques chiffres

L'introduction des taxes causales dans le canton a entraîné une augmentation de 20% du taux de valorisation des déchets urbains. La production de déchets a simultanément diminué de 10%. Depuis lors, ces tendances se confirment, même si les chiffres varient peu et irrégulièrement (plus ou moins 1-2% par année). Les coûts ont baissé de presque 10% en 4 ans. Concrètement, le coût moyen par habitant est passé de 177 francs en 2012 à 159 francs en 2015. La gestion des déchets urbains et son financement révèlent toutefois de fortes variations d'une commune à l'autre, chacune pouvant assurer librement la gestion des déchets urbains sur son territoire. L'introduction de la taxe au sac a permis à la grande majorité des communes de diminuer les coûts liés à cette gestion, mais il y a quelques exceptions. De même, au fil des années, des variations importantes peuvent apparaître, avec une hausse des coûts provenant surtout des investissements réalisés dans l'infrastructure.

Ce bilan a aussi permis de comparer les systèmes de taxes causales: au volume ou au poids. Il a montré que, bien que la taxe au poids s'applique à la quantité exacte de déchets produits par le citoyen, ce système est plus onéreux et rencontre les mêmes problèmes de qualité de tri, de fraude et



Le graphique met en évidence la diminution drastique de la production de déchets urbains incinérables et l'augmentation de la quantité valorisée en 2012, année de l'introduction des taxes causales. A noter que la production totale diminue également. Depuis 2012, les quantités valorisées restent plus ou moins stables; par contre, la production totale de déchets urbains présente toujours une tendance à la baisse. Pour télécharger le rapport: www.ne.ch/medias.

d'incivilité (entre 3-4%) que le système au volume. En outre, la mise en œuvre d'un système au poids est plus complexe et chronophage que le système au volume.

Dans la pratique

Depuis l'introduction du principe de causalité, toutes les communes ont repensé leur gestion des déchets urbains: mise en place de l'infrastructure de collecte, mode et offre de collecte, information, etc. Il en résulte une optimisation qui se traduit dans les chiffres cités précédemment, en faveur des citoyens.

La gestion des déchets reste un domaine en évolution constante, qui nécessite une adaptation permanente des filières et des modes de collecte. Elle oblige à informer régulièrement sur la manière d'éviter la production de déchets ainsi que sur le comment et le pourquoi du tri. Le canton veille à suivre ces évolutions et adapte en

conséquence sa législation, sa planification de gestion des déchets et les filières dont il a la charge. La valorisation des flaconnages depuis le 1^{er} janvier 2016, à l'échelle du canton, l'illustre parfaitement.

Bien sûr, un tel système présente également certains aspects négatifs: baisse de la qualité du tri et augmentation des incivilités ou des infractions. Dans le premier cas, la surveillance des lieux de collecte, une bonne information, éventuellement la modification du mode de collecte permettent de retrouver une qualité de tri élevée. Dans le cas des infractions et des incivilités, les outils de sanction mis à disposition des communes devront être adaptés pour être plus efficaces, mais dans ce cas aussi, l'information au citoyen joue un rôle prépondérant.

Micheline Duruz, responsable de la gestion des déchets, Service de l'énergie et de l'environnement du canton de Neuchâtel